

DELIBERATION N° 033
INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE CONCEDE
RECTIFICATIF 2022 - PRIMITIF 2023
ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2022

Les membres de la commission des finances se sont réunis le 7 novembre 2022 sous la présidence de Christophe RONDEAU afin d'émettre un avis sur les Budgets Rectificatif 2022 de la CCI Vendée ainsi que sur le Budget Primitif 2023 et ont été ensuite étudiés par le bureau de la CCI ce même jour.

La liste des investissements du Patrimoine Concédé du Port de l'Epoids présentée au titre du Budget Rectificatif 2022 comprend les opérations suivantes pour lesquelles une subvention départementale est sollicitée :

ACTIVITES	IMMOBILISATIONS	BUDGET RECTIFICATIF 2022:			
		Montant travaux	Subventions prévisionnelles		
PECHE	ETANCHEITE DES VANNES AMONT ET AVALE	10 000	C. Départemental	50,0%	5 000
PECHE	MECANISMES DES VANNES A CHANGER	15 000	C. Départemental	50,0%	7 500

**A l'unanimité et après avis favorable de la Commission des Finances de la CCI,
l'Assemblée approuve les investissements du patrimoine concédé inscrits
au Budget rectificatif 2022 listés ci-dessus.**

Quorum : 19
Votants : 19
Votes "pour" : 19
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

